

Comme vous le savez, les stations essence éprouvent encore des difficultés pour s'approvisionner en carburant : Soit il y a rupture temporaire, soit les files d'attente pour effectuer le plein sont conséquentes.

Tout cela dans un contexte économique très défavorable avec les envolées du prix de l'énergie que vous constatez tous.

L'impact pour les agents du Département est non négligeable et notamment pour ceux qui effectuent des trajets importants entre leur domicile et leur lieu de travail.

La CFDT a donc fait plusieurs propositions concrètes à l'administration afin de prendre en compte les difficultés que vous pouvez éprouver.

Dans l'urgence, la CFDT a demandé et obtenu un assouplissement temporaire des règles d'accès au télétravail ponctuel.

En effet, il est jusque-là nécessaire d'attendre d'avoir en sa possession un arrêté individuel après avoir demandé à bénéficier du télétravail ponctuel (24j/an). Ce qui a pour conséquence un délai de mise en œuvre assez long (plusieurs semaines, voire plus).

Afin de répondre à l'urgence, vous n'aurez plus besoin d'attendre le retour de cet arrêté pour poser une demande de télétravail ponctuel dû à un empêchement par exemple lié à la pénurie de carburant.

Nous invitons donc tous les agents ayant des postes télétravaillables à demander à bénéficier de ce télétravail ponctuel de 24j/an via le **formulaire téléchargeable [ici](#)**. **Même si vous n'en voyez pas l'utilité aujourd'hui faites en quand même la demande pour ouvrir vos droits !**

La CFDT a également souhaité que, dans la mesure du possible, les encadrants puissent faire preuve de souplesse et de bienveillance à l'égard des agents rencontrant des difficultés de déplacement.

La CFDT a obtenu la garantie d'une plus grande souplesse dans les horaires des agents.

Ceci fait référence notamment aux difficultés de respect des horaires imposés en lien avec les délais de prise de carburant et les contraintes horaires liées au covoiturage.

D'autres pistes de solutions sont à l'étude mais ne pourraient de toute façon pas intervenir dans un délai aussi court.

Il ne fait aucun doute que notre collectivité et les agents que nous sommes devront s'adapter pour faire face aux contraintes imposées par la conjoncture actuelle et future.

La section CFDT du Département de l'Ardèche s'engage, comme à son habitude, à être source de propositions dans l'intérêt des agents et du service public.

Nous tenons à rappeler que nous ne faisons pas de politique et que nous sommes avant tout préoccupés par les enjeux en lien direct avec le personnel de notre collectivité !

La Section CFDT du Département de l'Ardèche,

Portable : 06 33 57 00 78

Mail : syncfdt@ardeche.fr

